

le caue de l'essonne,  
au service d'un territoire où  
s'inventent des pratiques exemplaires.



Villiers-le-Bâcle - Lauréat EAE 2011

L'Essonne, département à la fois urbain, péri-urbain et rural, est un territoire riche de nombreuses initiatives. Le CAUE est fier de contribuer à faire émerger des projets novateurs qui imaginent de nouvelles façons d'habiter, de travailler et de se déplacer.

Voici quelques-unes des actions portées par le CAUE de l'Essonne, en partenariat avec d'autres structures :

#### Essonne Aménagement Exemplaire (EAE)

Créé en 2010 par le CAUE et la Direction départementale des territoires, ce palmarès permet de distinguer les opérations essonniennes qui concilient qualité architecturale, cohésion sociale et excellence environnementale.

#### Hisser Pavillons !

Loin des clichés sur les zones pavillonnaires, le CAUE de l'Essonne propose des débats et des rencontres sur l'avenir de l'habitat individuel. L'intensification des espaces péri-urbains, la réorganisation des réseaux de transports, la protection des espaces agricoles sont autant de défis qui permettent d'imaginer l'évolution de la vie dans les lotissements au 21<sup>ème</sup> siècle.

#### Particip'action

Un cycle de visites, des films courts et une brochure réalisés par le CAUE permettent de découvrir des initiatives d'économie sociale et solidaire ancrées dans leur territoire, soucieuses d'une utilisation économe des ressources naturelles et porteuses de rapports humains fondés sur la solidarité.

#### Jeunes Balades Urbaines

Des jeunes de 18 à 25 ans emmènent des groupes à la découverte de leurs quartiers. Inspiré d'un projet initié par le CAUE du Val-de-Marne, co-organisé avec la Maison de banlieue et de l'architecture d'Athis-Mons, ce projet a déjà permis des visites guidées dans le quartier du Noyer-Renard, à Athis-Mons.

#### Les ateliers universitaires du territoire en mouvement

Le CAUE propose aux collectivités de mener une recherche-action sur les enjeux de leur territoire, dans le cadre de partenariats noués avec des établissements d'enseignement supérieur.

#### Ateliers de Cergy

Ces rencontres internationales pluri-disciplinaires, qui portent un regard nouveau sur les territoires, fournissent l'occasion d'examiner des propositions argumentées et illustrées sur le développement des villes et l'aménagement de leurs espaces. En 2014, les ateliers de Cergy se penchent sur la transition énergétique dans le Sud Essonne.

Avec les CAUE d'Ile-de-France :

#### Les enfants du patrimoine

Ce programme de visites offre chaque année en septembre la possibilité aux élèves franciliens d'explorer la diversité du patrimoine de leur région.

#### Observatoire de la qualité architecturale

L'Observatoire régional de la qualité architecturale est un outil évolutif de ressources partagées qui présente une collection argumentée d'opérations riches d'enseignements.

#### Conversations métropolitaines

Ce cycle de rencontres organisé dans le cadre de l'Atelier international du Grand Paris permet de débattre de l'avenir de la métropole parisienne.

#### Publications et veille documentaire

Les CAUE d'Ile-de-France effectuent un travail de veille permanent, accessible grâce au site internet et au service documentaire Rés'AUE. Les citoyens ont accès aux informations sur les échéances réglementaires dans le domaine de l'architecture, la construction, l'urbanisme et l'environnement. Le CAUE de l'Essonne publie des brochures dans la collection « Démarches » et a édité, en partenariat avec le Conseil général de l'Essonne, un Guide des paysages, véritable outil de connaissance et d'aide à la décision mis à disposition des collectivités.

[www.caue91.asso.fr/RES-AUE.html](http://www.caue91.asso.fr/RES-AUE.html)

# CAUE DE L'ESSONNE

## Mode d'emploi

Constitué d'une équipe d'architectes, paysagistes, urbanistes, documentaliste ... le CAUE de l'Essonne offre une expertise indépendante et un accompagnement adapté à vos projets.

### Vous êtes un particulier

Contactez directement le secrétariat du CAUE pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller architecte ou paysagiste.

Ce conseil est gratuit.

### Vous êtes un élu, un professionnel de l'aménagement ou un acteur de l'éducation

Une convention sera établie pour préciser les termes de la mission de conseil et d'assistance du CAUE.

Pour animer ce partenariat, la collectivité ou l'établissement adhère au CAUE selon un barème spécifique. Elle participe ainsi au fonctionnement de l'association.

### Pour une demande de rendez-vous, un conseil ponctuel

Appelez le 01 60 79 35 44 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

Vous serez mis en contact direct avec un membre de l'équipe, architecte, urbaniste, paysagiste ou documentaliste.

Imprimé sur papier Cyclus  
Imprimeur HelioCorbeil



# CAUE DE L'ESSONNE

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT



## conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'essonne

1, boulevard de l'Écoute-s'il-pleut • 91035 Évry cedex  
01 60 79 35 44 • [www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr) • [caue91@caue91.asso.fr](mailto:caue91@caue91.asso.fr)

un conseil indépendant • une approche partenariale • au service de votre cadre de vie

# le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'essonne

## Un objectif

Les CAUE ont pour objectif la promotion de la qualité du cadre de vie. Les collectivités territoriales, les particuliers, les services de l'Etat et les professionnels, peuvent avoir recours à son service.

les CAUE fondent leurs actions sur la base des quatre principes fondamentaux suivants : un conseil donné en toute indépendance, la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches, la pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes, la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires.

## Des missions

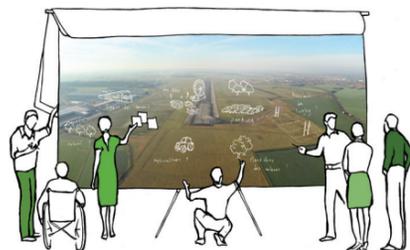
- Conseiller  
Particulièrement attachée à sa mission d'intérêt public, une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes apporte des conseils aux élus et aux particuliers engagés dans un projet de construction ou d'aménagement. Le CAUE de l'Essonne peut accompagner sur la durée les collectivités dans l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme, dès la phase de définition et pour initier la concertation, ou encore réaliser des projets de qualité au service des habitants.

- Former  
Le CAUE de l'Essonne contribue à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrages, privés ou publics, des professionnels et agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de l'urbanisme et de la construction. Au cœur d'un réseau de partenaires, le CAUE de l'Essonne propose des journées thématiques d'échanges, des programmes de formation continue adaptés et de nombreuses visites sur le terrain.

- Informer - sensibiliser  
Le CAUE de l'Essonne effectue une veille constante des lois, directives et règlements dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, de l'énergie et de la biodiversité. Via son site Internet et son centre de ressources, qui fonctionne en réseau avec d'autres CAUE, il est possible d'effectuer des recherches par thème ou par espace géographique, de consulter des revues de presse et de suivre l'actualité éditoriale de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Des expositions, des publications et des événements organisés en collaboration avec d'autres structures du département, permettent d'impliquer un large public, notamment de jeunes.

## Une plateforme locale d'expertise professionnelle

L'équipe technique du CAUE de l'Essonne est composée de professionnels aux compétences spécifiques - architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication, documentation - qui travaillent de manière interdisciplinaire, dans le cadre des missions de sensibilisation, d'information, de formation et de conseil. Ils interviennent sur tout le territoire départemental.



## Une loi fondatrice

« *L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. [...] En conséquence [...] des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués.* »  
Extraits de la loi du 3 janvier 1977

Quatre missions définies par la loi : conseiller, sensibiliser, informer, former

- « ... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »
- « ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant [...] sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre... »
- « ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public... »
- « ...le CAUE contribue [...] à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités... »

Extraits de la loi du 3 janvier 1977, article 7

Ces missions ont été confortées par la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 :

« *Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du CAUE lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme.* »

[art. L-121.7 alinéa 3]

# vous êtes un élu ou un technicien d'une collectivité territoriale

## Vous créez un document d'urbanisme

Le CAUE de l'Essonne vous accompagne dans l'élaboration de votre projet communal ou intercommunal, la révision de votre Plan local d'urbanisme (PLU) et de vos différents documents de planification (PDU, PLH, SCOT, ...).

## Vous voulez implanter des logements tout en préservant votre cadre de vie

Le CAUE de l'Essonne examine avec vous les différentes hypothèses d'aménagement, vous conseille sur la qualité des espaces publics, la programmation et vous assiste pour la concertation avec les habitants.

## Vous voulez restaurer ou réhabiliter votre patrimoine

Le CAUE de l'Essonne vous informe sur les contraintes légales, mais aussi sur le choix des matériaux, les techniques de restauration et l'aspect des façades.

## Vous allez construire un bâtiment public et/ou concevoir un espace public

Le CAUE de l'Essonne vous accompagne dans la phase de programmation, sur l'implantation et l'orientation du bâtiment et le choix de matériaux sains. Il vous informe sur les choix qui permettent les meilleures performances énergétiques. Les professionnels du CAUE vous conseillent aussi pour l'aménagement d'espaces publics, levier essentiel de la revitalisation des commerces et des centre-villes.

## Vous voulez adopter une démarche respectueuse de l'environnement dans les espaces verts

Le CAUE de l'Essonne vous aide à établir un diagnostic, pour mettre en place une stratégie de gestion différenciée et vous aide à développer la biodiversité sur votre territoire.



# vous êtes un professionnel de l'aménagement

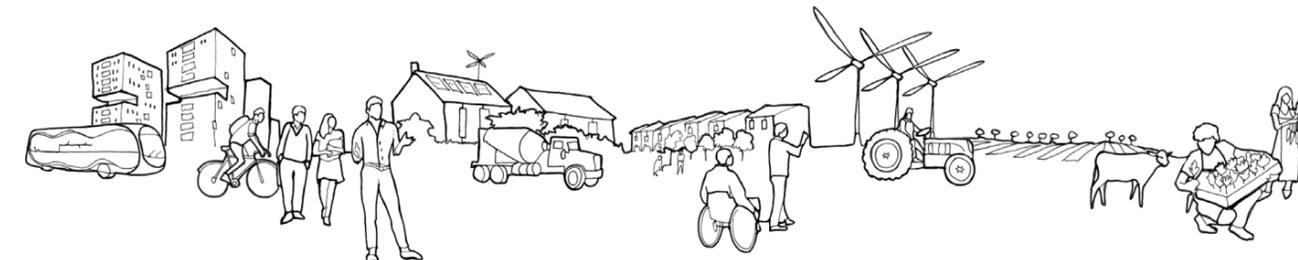
## Vous recherchez à développer des compétences spécifiques dans le domaine de l'aménagement

Les professionnels et les maîtres d'ouvrage trouvent auprès du CAUE les moyens de s'informer et de se former dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement, et d'enrichir leurs pratiques en échangeant avec d'autres.

## Vous souhaitez partager vos préoccupations et visiter des réalisations

Le CAUE propose des programmes de formation, des rencontres, des journées d'étude, des ateliers et des visites de réalisations exemplaires. Ils diffusent des publications thématiques.

Les huit CAUE d'Ile-de-France réunis en union régionale disposent d'un numéro d'agrément en tant qu'organisme de formation.



# vous êtes un habitant

Avant de vous lancer dans un projet de construction, venez rencontrer un architecte-conseiller ou un paysagiste du CAUE de l'Essonne.

## Vous voulez construire ou aménager

Le CAUE vous aide à choisir la meilleure implantation et orientation, à réfléchir à la conception du bâtiment ou du jardin et à vous orienter vers l'utilisation des énergies renouvelables.

## Vous voulez transformer un bâtiment

Le CAUE de l'Essonne vous guide pour restaurer, faire un ravalement, rénover une toiture, créer de nouvelles ouvertures, créer une extension...

## Vous voulez découvrir l'architecture, la ville, le paysage, le territoire...

Venez participer aux journées d'informations et de sensibilisation proposées par le CAUE.

## Vous souhaitez faire des économies d'énergie ou employer des énergies renouvelables

Le CAUE de l'Essonne vous renseigne sur l'évolution de la réglementation, les aides financières, les démarches administratives et la recherche d'un professionnel de la construction, architecte ou paysagiste.



# vous êtes un acteur de l'éducation

## Vous êtes enseignant ou vous portez des projets pédagogiques dans un cadre associatif

Le CAUE accompagne les enseignants, les associations citoyennes et d'insertion dans leurs projets pédagogiques sur l'architecture, l'environnement et la ville et organise des rencontres entre professionnels et élèves.

## Vous voulez monter un projet pédagogique sur votre territoire

Le CAUE se met à votre disposition et vous propose l'accès à son espace ressources. Il peut aussi faire intervenir architectes et paysagistes dans votre classe.

## Vous êtes enseignant, chercheur, étudiant diplômable

le CAUE met en relation les écoles d'enseignement supérieur avec les territoires afin d'engager une recherche et des débats sur leur devenir, au travers des « Ateliers universitaires du territoire en mouvement » du CAUE.

